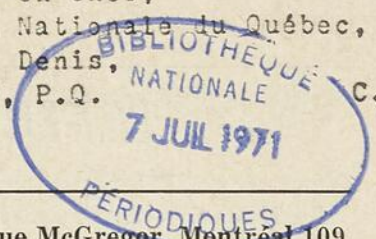


697

Conservateur en chef,  
Bibliothèque Nationale du Québec,  
1700 rue St. Denis,  
Montreal 129, P.Q.



# Bulletin du

Port de retour garanti. 1590 Avenue McGregor, Montréal 109  
Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe —  
Permis No. 10,020.

# CERCLE JUIF

Montréal, Mai-Juin 1971

No. 153

Dix-septième Année

## EDITORIAL

### FIN D'UNE DISCRIMINATION SCOLAIRE... MAIS COTE ST-LUC?

La Loi No. 26 adoptée le 30 Mars de cette année par l'Assemblée Nationale du Québec et intitulée "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux personnes professant la religion judaïque dans la région de Montréal", met fin à un anachronisme injustifiable et à une discrimination intolérable à l'encontre de la population juive des municipalités des Villes Mont-Royal, St-Laurent et Hampstead.

En effet, vu les restrictions incompréhensibles de l'ancien article 580 de cette loi, il ne restait plus aux citoyens juifs de ces municipalités que l'obligation de payer leurs taxes scolaires à la Commission des Ecoles Protestantes du Grand Montréal, sans avoir le droit de vote et encore moins celui d'être élus.

Cependant, une grande partie des taxes perçues par cette Commission Scolaire est de provenance juive!

Le Congrès Juif Canadien releva cette injustice discriminatoire et protesta durant de longues années afin de la faire disparaître.

De son côté, l'Hon. Victor Goldblom, actuel Ministre de l'Environnement et alors député de D'Arcy McGee, avait en cette qualité, attiré l'attention de M. J. J. Bertrand, alors Premier Ministre du Québec, sur cette situation pour le moins paradoxale et obtenu de lui l'accord de principe que l'article 580 en question fut amendé, en vue de permettre aux citoyens juifs de voter et être élus aux élections scolaires des municipalités en question.

\* \* \*

Le Gouvernement Libéral, lui, prit la décision radicale de mettre un terme à la situation inique et intolérable préexistante et introduisit d'urgence un amendement à l'article 580 en des termes qu'il y a lieu de citer ici, car ils constituent désormais une réparation de l'injustice du passé:

1. L'article 580 de la Loi de l'instruction publique (Statuts refondus, 1964 chapitre 235) est modifié en ajoutant l'alinéa suivant:

"Le présent article ne doit pas être interprété comme privant une personne professant la religion judaïque du droit qui est conféré par les autres parties de la présente loi, de voter et d'être commissaire d'écoles pour une municipalité scolaire visée aux articles 46 ou 49, sauf à l'égard du Bureau des commissaires d'écoles protestantes de la Ville de Montréal, du Bureau des syndics d'écoles protestantes de la Cité d'Outremont et du Bureau des syndics d'écoles protestantes de la cité de Verdun."

2. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

La note explicative de cet article déclare:

"Ce projet affirme le droit des personnes professant la religion judaïque de voter aux élections scolaires et de devenir commissaires d'écoles dans certaines parties de la région de Montréal".

Cet amendement historique présenté par l'Hon. Guy St-Pierre, Ministre de l'Éducation, bénéficia de l'appui unanime du chef de l'Opposition et ancien Premier Ministre de la Province du Québec, M. J. J. Bertrand, qui suggéra en Chambre que la procédure d'adoption de cette loi d'amendement ne suive pas les procédures normales des lectures officielles successives et des discours, vu l'unanimité de la Chambre à son sujet et la souscription inconditionnelle aux principes qu'elle posait.

Aussi, par une procédure exceptionnelle, cet amendement reçut la seconde et la troisième lectures simultanément et à la

(Lire la suite à la page 10)

## LES RELATIONS JUDEO-ARABES A JERUSALEM

par  
Soeur Aline BATUT de SION

Certains obéissant à une propagande dirigée en vue de créer l'antagonisme et l'hostilité entre deux races soeurs, s'adonnent à une description pessimiste des relations entre les peuples juif et arabe en Israël.

Le meilleur démenti qui soit, leur fut donné par Soeur Aline Batut de la Congrégation de Notre-Dame de Sion qui demeure désormais en permanence en Israël, au cours de sa conférence tenue à Montréal le Lundi, 31 Mai 1971 en l'auditorium du Congrès Juif Canadien, Edifice Samuel Bronfman.

Soeur Marie-Noëlle de Baillehache, fondatrice et directrice du Centre Mi-Ca-El de Montréal, pionnier de la fraternité judéo-chrétienne, présenta Soeur Aline Batut:

Originaire du nord de la France, Sr. Aline Batut, après son entrée dans la congrégation de N.D. de Sion, fut longtemps professeur de lettres puis directrice de cours secondaires.

En 1952 elle se rendit pour la première fois à Jérusalem, en vue de la préparation d'un doctorat à l'École Biblique de Jérusalem. Son doctorat obtenu à la Sorbonne, elle demeura quelque temps en France, mais en 1967, au lendemain de la guerre de six jours, elle retournait à Jérusalem, cette fois à titre de supérieure du couvent de l'Ecce Homo, sur la Voie douloureuse, en vieille ville.

L'urgente nécessité de travailler à la réconciliation entre Juifs et Arabes ne tarda pas à s'imposer comme un impératif à sa conscience chrétienne. C'est dans ce but que, de concert avec le Dr. Kalman Yaron, directeur de l'éducation des adultes à l'Université hébraïque, animé du même désir, un ulpan fut créé au couvent de l'Ecce Homo. On y enseignait simultanément l'arabe aux Israéliens et autres étudiants désireux de s'y initier, et l'hébreu aux Arabes et autres, qui voulaient l'apprendre. De la sorte furent établis des contacts

humains entre les deux communautés.

C'est cette expérience que Sr. Aline Batut exposa au cours de sa conférence.

Lorsqu'elle fonda le couvent de l'Ecce Homo, seulement 15 élèves des deux religions répondirent à l'appel de fraternité lancé par elle.

Mais grâce aux racines profondes de fraternité qui existent entre les deux peuples juif et arabe, l'Ecce Homo eut 350 élèves deux mois plus tard.

Ces 350 élèves répartis en dix-huit classes (Lire la suite à la page 7)

### Aggravation de la situation des Juifs en Irak

Depuis plusieurs semaines, les nouvelles affluent indiquant que la situation des Juifs en Irak se détériore.

A la suite des interventions exercées sur les gouvernants de Bagdad, la situation en Irak s'était tant soit peu mitigée au cours de l'année écoulée et même des décisions avaient été prises par les autorités de ce pays, il y a quelque temps, afin d'alléger partiellement les mesures discriminatoires prises contre la minorité juive il y a plusieurs années.

Néanmoins au cours des derniers mois, une aggravation de la situation s'est faite jour.

Suivant des sources dignes de foi, il résulte que de nouveaux procès contre 136 Juifs incluant des hommes, des femmes et des enfants, ont été introduits. Adoptant le même système qu'en Union Soviétique, les autorités irakiennes accusent ces Juifs d'avoir essayé de fuir de leur pays, l'Irak, illégalement.

D'autre part, il apparaît que 5 Juifs faisant partie d'un groupe de 40 personnes sont déférés devant une cour martiale et encourent le risque d'une peine de mort, qui en Irak est exécutée presque sur le champ.

(Lire la suite à la page 2)

## LETTRE D'ISRAËL

par notre correspondant Z. S. PEREZ

La Mission Jarring n'ayant pas encore réussi à réunir autour de la table de négociations les principales parties du conflit israélo-arabe, nous connaissons, à présent, une période de transition qui se distingue par une avalanche de déclarations politiques venant de tous les bords, les unes assorties de menaces, d'autres marquées par l'inquiétude, et d'autres encore traitant les problèmes qu'affronte notre Région avec plus de souplesse et, sans doute, plus de compréhension quant à la position prise par Israël de ne pas compromettre ses droits à des frontières sûres.

La presse israélienne s'est posée cette question: *pourquoi ce qui fut permis à de grandes, de moyennes et même de petites nations, ne peut l'être à Israël qui a, pourtant, mille raisons de se méfier d'adversaires qui ne jurent, depuis plus de vingt ans, que de sa perte; ainsi, pour répondre à des raisons de sécurité, la Grande Bretagne remit entre les mains de l'Emir Abdallah, sous son mandat, la rive orientale du Jourdain, la France, sous le sien en Syrie, fit de même avec la Turquie et lui céda des territoires frontaliers.*

Nous avons vu, en outre, l'Union Soviétique s'emparer — sans qu'elle eût été provoquée — de trois pays riverains de la Mer Baltique (Lettonie, Estonie, Lituanie) et de territoires polonais, finlandais, allemands, tchécoslovaques, roumains et japonais, au nom, toujours, de la sécurité.

A la place de nouvelles frontières plus défendables, plus sûres, peut-on demander à Israël après ce qui s'est passé en Juin 1967, de donner crédit une fois de plus à des garanties internationales même assorties de forces "légionnaires" même permanentes?

Non, les intérêts israéliens sont formels et ceux qui façonnent la politique du pays, l'ont fait entendre clairement.

*Shimon Pérez:* "Nous devons garder Charm-el-Cheikh, car la paix sans liberté de navigation est injuste".

*Moché Dayan:* "Il faut être naïf pour donner en cadeau à l'Égypte, l'obstacle de la mer et les fortifications, car ils parlent de

paix mais quelle est la vérité qui se cache derrière cette vérité?"

*Golda Meir:* (faisant front à la thèse de Rogers): "Je n'ai pas vu encore les États-Unis ou un autre pays se dire prêts à abolir ses frontières avec leurs voisins et proposer que chaque pays se serve à son gré, s'emparer du territoire de son choix, comme au temps du Messie..."

Il y a certes, d'autres sons de cloche, par exemple celui que vient d'émettre Ben Gourion en personne: "il nous faut conserver seulement la vieille Jérusalem et le Golan, et abandonner tous les autres territoires placés sous notre contrôle depuis la guerre de six jours, nous n'avons que faire d'une expansion de notre pays, ce que nous voulons c'est la vraie paix".

Cette opinion du "vieux" leader, en retraite, a été commentée avec des réserves, çà et là, dans la presse qui se montre en général en faveur d'une position ferme malgré les pressions de tout bord, malgré les menaces d'outre-Canal, et en dépit de la controverse avec Rogers demandant à Israël de contribuer à dégeler la situation, où se trouve bloquée la Mission Jarring.

Un fait demeure plus que jamais valable, *c'est l'intention d'Israël, une fois que l'autre partie s'est déclarée prête à considérer favorablement un accord de paix, de traiter directement avec elle, de bonne foi, sans intermédiaires.*

On a beaucoup parlé de carte géographique, ces derniers temps, Israël est en mesure d'en tracer une, autour de la table de négociation. Au surplus, après avoir fait la guerre directement, par trois fois, il n'y a aucune raison de ne pas se rencontrer face à face, pour des pourparlers de paix, c'est l'intérêt de l'Égypte comme c'est celui d'Israël.

*En marge du problème majeur, d'autres problèmes.*

Il n'y a pas, vous devez vous en faire une idée que ce problème de la paix, problème majeur, il va sans dire, qui préoccupe l'opinion israélienne. Bien d'autres apparaissent en grosses manchettes, sur les journaux: problèmes intérieurs qui touchent à l'évolution de notre

(Lire la suite à la page 9)

## COMMEMORATION DU SOULEVEMENT DU GHETTO DE VARSOVIE

(19 avril - 16 mai 1943)

par la communauté juive francophone de Montréal  
le 15 mai 1971

par Soeur Marie-Noëlle de Baillehache de Sion

Il y a quelques semaines, les journaux du monde entier publièrent une photo qui fit sensation: le chancelier allemand Willy Brandt à genoux, en prière devant le monument aux martyrs du ghetto de Varsovie. L'opinion mondiale reçut un choc.

Choc salutaire sans doute pour beaucoup, qui ont oublié... Il convenait qu'un homme, un allemand, rappelât, par l'hommage spontané qu'il leur rendit, la mémoire de ceux qui sont morts pour que vive leur peuple. Poignée d'hommes sans armes, décimés par des conditions de vie inhumaines, qu'on avait tout fait pour avilir et apeurer, mais qui ont su trouver dans leur coeur et leur foi la force du soubresaut magnifique qui les a inscrits, à jamais au nombre des plus purs héros de l'histoire.

Tous les ans, en de nombreux pays du monde, une commémoration des victimes du Ghetto a lieu, à laquelle participent, avec des rescapés de la persécution nazie, leurs familles et leurs amis, bien des non-juifs, qui n'ont pas oublié...

Le 15 mai dernier c'était la communauté juive francophone de Montréal qui célébrait l'héroïsme des combattants du Ghetto en une soirée profondément émouvante où j'ai senti comme jamais la vérité de l'adage: Kol Israël ehad! Tout Israël est un!

Quatre à cinq cents personnes, en très grande majorité Juifs originaires d'Afrique du Nord, tenants d'une tradition liturgique et culturelle distincte de celle des Juifs d'Europe Centrale et Orientale.

(Lire la suite à la page 10)

### IRAK... (Suite de la page 1)

Les noms de trois de ces accusés sont connus: Joury, Rabi et Schochet.

D'autre part, le Comité International pour la Délivrance des Juifs en Moyen-Orient qui a son siège à Paris et dont le Président est M. Poher, Président du Sénat de la République Française, adressa un télégramme au Chef du Gouvernement Irakien lui demandant d'user de sa haute autorité afin de mettre un terme immédiatement aux procédures actuelles.

De son côté, le Congrès Juif Canadien, adressa un urgent appel à la clémence en vue de garder la vie sauve à ces trois juifs irakiens, au cas où ils seraient condamnés à mort au cours des procès devant le Tribunal du Peuple à Bagdad.

M. Monroe Abbey, C.R., Président National du Congrès Juif Canadien, adressa un télégramme aux autorités irakiennes de Montréal, ainsi qu'un appel au Secrétaire Général des Nations-Unies.

M. Monroe Abbey déclara d'autre part: "Nous faisons appel en termes très urgents, sachant que la sentence de mort, une fois prononcée en Irak, n'est pas sujette à appel. La Communauté Juive au Canada se souvient des pendants publics barbares survenues en Irak en 1969, qui choquèrent et bouleversèrent l'opinion publique mondiale. Ces meurtres accomplis sans preuve convaincante et avec un dédain flagrant de la justice la plus élémentaire, ne doivent plus se répéter.

"Trois Juifs irakiens sont actuellement poursuivis devant le Tribunal du Peuple à Bagdad sous des accusations qui apparaissent posséder tous les signes évidents de racisme. Au nom de l'humanité,

nous faisons appel à tous les hommes d'exprimer leur protestation, afin de s'assurer que les spectacles répugnants survenus en Irak en 1969 ne se répéteront pas. La vie des accusés actuels doit être sauvée et un nouveau crime contre l'humanité ne doit pas être commis."

Par son télégramme au Dr. Selim Mansour, Consul Général d'Irak à Montréal, M. Abbey déclara:

"Le Congrès Juif Canadien confirme sa requête de même date, faisant appel au Président de la République d'Irak de faire preuve de clémence au cas où les procès actuels des trois juifs irakiens devant le Tribunal du Peuple à Bagdad, aboutiraient à une condamnation à mort. Au nom de l'humanité, nous lançons cet appel afin qu'il intervienne en vue de dissiper la préoccupation mondiale à l'égard d'une justice et de procès équitables en Irak."

L'appel adressé au Secrétaire Général des Nations-Unies U. Thant s'exprime en ces termes: "La communauté Juive du Canada ainsi que nos concitoyens de toutes croyances sont consternés par les menaces d'exécution de trois Juifs irakiens actuellement accusés d'espionnage devant le Tribunal du Peuple à Bagdad. Nous nous souvenons des pendants publics barbares en Irak en 1969 qui choquèrent et bouleversèrent le monde et faisons appel aux Nations-Unies d'intervenir immédiatement auprès du Gouvernement d'Irak afin de faire en sorte que de pareils spectacles répugnants ne se répètent pas et que les vies de ceux actuellement accusés soient sauvées et qu'un nouveau crime contre l'humanité ne soit pas commis."

BULLETIN DU CERCLE JUIF DE LANGUE FRANÇAISE

Publié par le

CONGRES JUIF CANADIEN

1590 Avenue McGregor, Montréal 109

Tél. 844-8621 (local 289)

Président d'Honneur:  
PROF. PERRY MEYER

Rédacteur en chef:  
VITTORIO RODRIGUEZ

Président:  
RALPH LALLOUZ

Editeur:  
JEAN SADLER

## Présence juive millénaire en Israël récentes découvertes archéologiques à Jérusalem

par Malka RABINOWITZ

Lors des fouilles le long de l'Esplanade du Temple à Jérusalem, les archéologues viennent de mettre au jour un bloc de pierre massif portant une inscription en anciens caractères hébraïques. Ils n'eurent aucun mal à déchiffrer cette écriture similaire à celle employée pour les Rouleaux de la Mer Morte. La phrase soigneusement gravée sur le rebord du bloc de pierre calcaire est "LIEU DE LA SONNERIE DE LA TROMPETTE"

Ce que les archéologues venaient de découvrir était une des pierres angulaires supérieures du mur d'enceinte du Temple où, il y a 2.000 ans un prêtre annonçait le début du Shabbath en sonnant du "shofar", un usage mentionné par l'historien juif Josèphe.

Cette pierre du parapet était tombée sur le sol autour de l'enceinte peut-être en l'an '70 lorsque les Romains prirent Jérusalem et incendièrent le Temple. Elle vient donc d'être dégagée en 1971.

La nouvelle de cette trouvaille a été largement couverte par la presse, la radio et la télévision en Israël. En effet Israël est une nation qui, pendant les 19 siècles de son exil et de persécutions a gardé vivant le souvenir de "La Terre." La découverte tangible de ses origines crée un intérêt qui va au-delà de la curiosité scientifique.

Les Israéliens de tous milieux se passionnent pour l'archéologie. Il y a deux ans, le Ministre de la Défense Nationale, M. Moshé Dayan a échappé de justesse à l'asphyxie lorsqu'il fut pris dans un éboulement sur un site archéologique où il fouillait. Le tracteuriste d'un kibboutz arrêtera net son travail pour appeler d'urgence les archéologues de la région, si en retournant la terre, il tombe sur les traces d'une tombe ancienne ou les restes d'une antique synagogue.

Identifier des sites habités il y a bien longtemps est, pour l'archéologue, un travail de détective. Et son équipement comporte toujours une édition de la Bible. Il lui faut en effet être familier avec les moindres noms de villes et villages mentionnés dans les Ecritures.

Il n'en est pas de même pour Jérusalem qui a toujours été habitée d'une façon ininterrompue pendant 4.000 ans. Lorsque la ville a été réunifiée après la Guerre de Juin 1967, cela a été pour les savants juifs une occasion presque miraculeuse de pouvoir fouiller sur les lieux mêmes où a commencé à exister le Judaïsme en tant que Nation, sur le site de la Ville de David.

La pierre angulaire du Mur d'enceinte a été découverte dans les fouilles entreprises voici 3 ans au

piéd de l'Esplanade du Temple. Cette fouille entreprise sur une grande échelle est dirigée par le Professeur Benjamin Mazar, ancien Président de l'Université Hébraïque et l'un des savants les plus distingués d'Israël. Coupant à travers 1.800 années, l'équipe du Professeur Mazar a dégagé près de 20 mètres de couches de civilisations différentes.

La base de la fouille est maintenant un terrain de hauteur inégale, tantôt plus élevé, tantôt moins, suivant les découvertes en cours, terrain à travers lequel le Professeur Mazar âgé de 64 ans, se meut avec agilité. Il est secondé par une petite équipe de chercheurs qui compte pourtant en été jusqu'à 350 membres, augmentée qu'elle est par les volontaires qui viennent aider pendant leurs vacances.

Ils travaillent à l'ombre des murailles monumentales construites par Hérode le Grand à la fin du 1er siècle avant notre ère. Il s'agit des murs de soubassement de l'énorme parvis sur lequel s'élevait le nouveau sanctuaire reconstruit à l'emplacement du Temple de Salomon.

Exploit architectural extraordinaire ces murs d'enceinte sont construits d'énormes pierres de taille assemblées sans mortier et qui ont été extraites des carrières de la région, remorquées par chariot et hissées en place à l'aide de cordes. Cette enceinte est le seul vestige qui soit resté après les destructions en l'an 70 et, une partie du Mur occidental a toujours été un lieu de recueillement pour les Juifs qui venaient y pleurer la perte du Temple. Cette partie de la Muraille est connue sous le nom de Mur des Lamentations.

Nettoyant les débris accumulés pendant près de deux millénaires, l'équipe du Professeur Mazar a atteint une place dallée d'un pavement hérodien et qui fait face à la

## NOUVELLE CUISINE KOSHER INAUGUREE PAR CP AIR



Le rabbin Abraham Rubin, du Conseil des Juifs de Montréal, Bruno Nardi, chef exécutif de la cuisine de l'air de CP Hôtels à l'aéroport international de Montréal, et le directeur de la cuisine de l'air, Santo Fata, examinent un des plats préparés dans la nouvelle cuisine kosher inaugurée le 19 mars par CP Hôtels. Ce nouveau service coïncide avec l'établissement à la fin du mois d'une nouvelle liaison aérienne, par CP Air et El Al, entre le Canada et Israël.

muraille du sud. C'est ici que, trois fois l'an, les Juifs se rassemblaient pour le pèlerinage traditionnel. Ils empruntaient une rue parallèle au mur d'enceinte — rue également mise au jour — et parvenaient ainsi aux portes de l'Esplanade du Temple où ils allaient offrir leurs sacrifices.

Sur le site de la place dallée on a retrouvé des milliers de pièces de monnaie, non pas cachées mais éparpillées, ce qui démontre le caractère public de cet endroit, lieu de rassemblement lors des grandes fêtes. C'est ici qu'était oint le Roi et ordonné le Grand Prêtre.

Et pendant que l'équipe du Professeur Mazar remonte dans le

temps, espérant parvenir à l'époque du Roi David au Xème siècle avant notre ère, des découvertes accidentelles ont été faites dans d'autres parties de Jérusalem, lors de fondations creusées pour des bâtiments modernes. La plus étonnante d'entre elles est certes celle faite sur une colline, à un kilomètre et demi environ au nord du Mont du Temple. Un bulldozer y heurta une sorte de poche qui s'avéra renfermer une série de tombes creusées dans le versant de la colline.

A l'intérieur de ces tombes on découvrit des ossuaires, des cercueils de pierre. Et l'un de ces cercueils renfermait la première preuve d'une crucifixion pratiquée au temps des Romains. Sur la surface du cercueil était incisé en caractères araméens le nom "YOHANA". A l'intérieur se trouvaient les ossements d'un enfant âgé d'environ 3 ans et les restes d'un homme dont les os des talons étaient transpercés d'un clou long d'une vingtaine de centimètres.

Ces ossements ont été examinés aux laboratoires de l'Université Hébraïque de Jérusalem par l'anatomiste Nicu Haas qui a publié ses conclusions dans un récent numéro de la revue ISRAEL EXPLORATION JOURNAL. Le Dr. Haas conclut que l'homme crucifié était d'une taille normale pour son temps (env. 1m.65), qu'il était finement charpenté et d'une allure agréable, que finalement il n'a-

(Lire la suite à la page 7)

## L'ALLIANCE ISRAELITE UNIVERSELLE OUVRE UN LIVRE D'OR

L'Alliance Israélite Universelle qui, depuis un siècle, a dispensé dans tout le bassin méditerranéen un enseignement inspiré à la fois de la culture française et du judaïsme, a célébré il y a dix ans le centenaire de sa fondation et cette année celui de son école agricole de Mikveh-Israël

A l'initiative de son Président, Monsieur René Cassin, Prix Nobel de la Paix, elle entreprend d'établir un Livre d'Or rassemblant le plus grand nombre possible de noms de ceux qui, au Maroc, en Tunisie, en Libye, en Egypte, en Israël, en Syrie, au Liban, en Irak, en Iran, en Turquie, en Grèce, en Bulgarie, en Roumanie en Yougoslavie, ont été enseignants ou élèves dans ses écoles et qui pourront du reste ainsi reprendre contact entre eux.

Elle prie donc ceux qui voudront figurer dans cet ouvrage de se faire connaître à elle en indiquant leur adresse, leur situation actuelle, et, le cas échéant, l'influence que l'action de l'Alliance a eue sur leur carrière.

On pourra mentionner également les noms des parents ou des grands-parents, anciens maîtres ou anciens élèves de l'Alliance.

## Tableau de la discrimination anti-juive en Union Soviétique

### Conférence Mondiale et Déclaration de Bruxelles sur le judaïsme Soviétique

*Trois millions et demi d'individus de "nationalité juive" vivent en Union Soviétique et y sont discriminés  
Discrimination dans l'instruction*

Bien que chaque groupe national en Union Soviétique ait droit à son propre système scolaire afin d'enseigner sa langue et sa culture, il n'y existe point d'écoles juives à n'importe quel niveau.

Le nombre des étudiants juifs dans les écoles secondaires demeura constant à 47.000 de 1962-63 à 1967, comparé à un accroissement d'étudiants de nationalité Ukrainienne dans leurs propres écoles de 154% de Russes de 152%, d'Uzbecks de 198% et d'autres groupes nationaux dont l'accroissement s'élève à plus de 100%. Ainsi le nombre des étudiants juif tomba du 4ème rang au 10ème des groupes nationaux.

Dans l'instruction à un niveau élevé, les Juifs représentaient 13% de tous les étudiants universitaires en 1935, 3,2% en 1960 et 2,5% en 1970. Ceci est le double résultat d'une forte décroissance dans le nombre des étudiants juifs correspondant à un fort accroissement du nombre des étudiants universitaires des autres nationalités.

Les Juifs sont totalement exclus des académies militaires soviétiques et des écoles de préparation des diplomates.

Un quota annuel préférentiel d'admission aux collèges et universités est accordé à chaque république de l'URSS. Etant donné que les Juifs ne possèdent aucune république nationale au sein de l'Union Soviétique, ils ne bénéficient d'aucun quota d'admission.

*Discrimination dans la vie publique et les professions*

Les Juifs constituent approximativement 1,5% de la population totale de l'URSS. Néanmoins, 0,004% seulement des membres des Soviets (Conseils) en URSS sont Juifs.

En 1937, 47 Juifs étaient membres du Soviet Suprême sur un total de 1,143. Aujourd'hui, ils ne sont que 4.

En 1939, 10,8% du Comité Central du Parti Communiste était Juif. Actuellement, il n'y en a plus qu'un.

Bien que les Juifs continuent à jouer un rôle important dans la science soviétique, le pourcentage des savants juifs et des personnes attachées aux recherches est tombé de 16,8% en 1947 à 11% en 1955 et à 7,7% en 1967.

*Discrimination dans la vie culturelle*

Jusqu'à la "purge" de 1936-38, quelque 160.000 étudiants juifs fréquentaient quelque 11.000 classes dans les écoles juives. Actuellement il n'y a plus aucune école ou classe en Union Soviétique où la culture et l'histoire juives sont enseignées, que ce soit en Yiddish, Hébreu ou Russe. Ceci bien que 500.000 juifs déclarèrent leur langue maternelle le Yiddish au recensement de 1959 et que d'autre part, la Constitution Soviétique al-

loue à chaque groupe de 20 personnes le droit de voir leurs enfants élevés dans leur langue maternelle.

Dans le Birobizhan, tel qu'est dénommée la région autonome juive aux frontières Sino-Soviétiques, il n'y a non plus aucune école juive. Les Juifs constituent moins que le 9% des 162.856 habitants du Birobizhan, d'après le recensement de 1959.

En 1953, l'URSS avait 16 théâtres juifs et 2 académies juives d'art dramatique. Actuellement, il n'existe plus de théâtres à temps complet. Il n'y a que des groupes théâtraux locaux à temps partiel qui voyagent entre Vilna, Birobizhan et Kishibeve, et dont le succès devant une assistance juive estimée à 500.000 spectateurs, fait preuve

de l'attachement des Juifs à leur culture et à leur art en URSS.

En 1947, 57 ouvrages furent publiés en Yiddish en URSS. En 1948, il n'y eut que 60. Durant les 8 années suivantes de 1960 à 1968, ne furent publiés que 8 ouvrages seulement.

Bien que le nombre d'ouvrages rédigés en Yiddish eut augmenté en URSS durant les deux dernières années — surtout à la suite de la pression de l'opinion mondiale — aucun livre en Yiddish ne fut publié sur l'Holocauste dans lequel six millions de Juifs furent exterminés par les nazis.

Les livres qui ont été publiés depuis 1969 sont en majeure partie des réimpressions plutôt que de nouvelles oeuvres. Ils ont été distribués à l'étranger aux fins de propagande soviétique, plutôt qu'à la population interne d'expression Yiddish.

*Discrimination religieuse*

En 1956, il existait 450 synagogues. En 1969 ce chiffre tomba à 55 et ce malgré les lois soviétiques qui allouent aux croyants le droit de former leur propre société religieuse et de posséder leurs édifices religieux destinés à la prière.

Il existe dans toute l'URSS trois rabbins seulement — un rabbin est le chef spirituel d'une Congrégation religieuse. — Deux de ceux-là sont âgés de plus de 75 ans.

Il n'existe point en Union Soviétique de Yeshiva — Séminaire rabbinique — à l'exception de celle de Moscou qui possède au total trois étudiants dont deux sont des vieillards. De jeunes candidats à

l'école rabbinique de Moscou se virent refuser le permis de résider dans la ville et ce, afin de les empêcher de fréquenter l'école rabbinique.

La dernière Bible hébraïque fut imprimée en Union Soviétique en 1917. Depuis deux seuls livres reçurent l'autorisation d'être imprimés en une édition de 3.000 en 1958 et l'autre de 10.000 en 1968, alors qu'il y a 3.500.000 Juifs en URSS.

La dernière édition est généralement considérée comme ayant été publiée en réponse aux plaintes de touristes, choqués du fait que les fidèles de la synagogue de Moscou emploient jusqu'aujourd'hui des livres de prières vieux de 50 ans.

Alors que les crucifix et autres articles de foi chrétienne sont fabriqués en grande quantité en URSS, la fabrication pour les Juifs de phylactères, châles de prière et autres objets de culte est défendue.

Aucune réponse ne fut donnée par les autorités soviétiques en vue d'obtenir de nouveaux lots de terrain destinés à des cimetières juifs à Moscou.

*L'antisémitisme*

La campagne d'antisémitisme montée de toutes pièces par la presse soviétique, la radio et la télévision, tout particulièrement depuis la guerre de six jours, a atteint de nouvelles exagérations durant les récentes semaines. En sus du livre haineux par le Prof. T. K. Kichko, publié en 1968 et le pamphlet virulent de Youri Ivanov publié en 1969, un livre par Ivan Chabozov, connu aussi comme Chevtsov, et intitulé "Amour et Haine" fut publié en 1970 et qui accuse les Juifs de posséder un amour démesuré pour l'argent, une répugnance pour le travail physique et un refus absolu de s'intégrer dans la vie soviétique, toutes actions dénuées de tout fondement édictées uniquement par un esprit de haine et d'antisémitisme.

\* \* \*

Comment dans ces conditions l'URSS peut-elle humainement reprocher à certains de ses concitoyens juifs de vouloir quitter l'URSS pour se rendre dans leur patrie historique et rejoindre leurs familles en Israël.

Pourtant les Droits de l'Homme auxquels l'URSS fait toujours appel en d'autres causes, et la Constitution Soviétique déclarent formellement que l'homme a le droit de se déplacer librement et de quitter même le lieu de sa résidence et sa patrie actuelle.

Lorsque des Juifs soviétiques demandent officiellement d'émigrer en Israël, ils sont arrêtés et internés dans des asiles d'aliénés ou expédiés en Sibérie sans jugement.

D'autres, parce qu'ils auraient exprimé plus ouvertement encore leur désir de quitter l'URSS, sont accusés d'avoir tenté de dérouter

(Lire la suite à la page 7)

(Lire la suite à la page 5)

## ANTISEMITISME ROUGE

par Norbert GUTTER

Dans l'histoire de l'antisémitisme, l'immense Russie a de tout temps occupé une place de choix. C'est à l'époque de la Sainte Russie des Tsars qu'eurent lieu les effroyables pogromes de Kiev, Odessa, Kichinev, Bialystock, etc. et que la légende du meurtre rituel et autres superstitions religieuses furent publiquement sanctionnées. Même après la fin de la seconde guerre mondiale, c'est encore l'Ukraine, avec son hetman Petlioura, qui demeura "la terre classique des massacres des Juifs, dont 60.000 furent assassinés et plus de 70.000 blessés entre 1918 et 1921."

Parmi les rescapés des pogromes et les descendants des ghettos, nombreux furent ceux qui, séduits par l'illusion d'une assimilation totale, ont pensé que la Révolution d'Octobre, succédant à l'obscurantisme tsariste, mettrait fin à l'antisémitisme latent et endémique du peuple russe, cet antisémitisme que Bebel avait déjà surnommé "le socialisme des imbéciles". Il n'en fut rien. Aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après, la passion antisémite reste profondément ancrée dans les moeurs et traditions russes et l'existence même de la population juive est mise en péril.

Après l'échec de la tentative des Soviets d'isoler les Juifs dans un territoire situé en Sibérie près de Khabarowski, le marécage du Birobidjan, la politique de discrimination à l'égard des trois millions de Juifs russes, qui ne constituent qu'une infime minorité ethnique dans l'empire tentaculaire de l'U.R.S.S., mais qui représentent un quart de la population juive mondiale, redoubla de virulence. Les plus proches collaborateurs juifs de Staline furent froidement liquidés et les sinistres procès des médecins juifs, les "assassins en blouse blanche", enlevèrent les dernières illusions aux partisans sincères d'une nouvelle société communiste.

Mais c'est le conflit entre Israël et les Etats arabes, en particulier la victoire-éclair des Israéliens dans la Guerre de Six Jours, qui a servi de tremplin aux Soviets afin de coordonner leur politique anti-israélienne avec la persécution systématique de leurs propres citoyens juifs. Il va sans dire que ce sont des raisons purement géopolitiques et stratégiques

**BRUXELLES . . .**

(Suite de la page 4)

un avion soviétique alors qu'ils n'ont jamais mis les pieds dans un aéroport russe, et se voient accuser de trahison contre le régime socialiste soviétique.

**DECLARATION DE BRUXELLES**

Telles sont les discriminations, bien plus, les iniquités et les persécutions dont le peuple de "nationalité juive" résidant en URSS est frappé dans sa vie quotidienne et son existence même.

Ce sont ces faits et ces injustices inhumains qui ont provoqué la Conférence Mondiale de Bruxelles sur le Judaïsme Soviétique tenue du 23 au 26 Février 1971, dont nous donnons ci-bas le texte intégral des résolutions et des déclarations finales:

"—Nous, délégués de toutes les Communautés juives du monde, réunis à cette Conférence, proclamons solennellement notre solidarité avec nos frères juifs d'Union Soviétique.

—Nous sommes avec eux, à l'unisson, dans leur lutte héroïque pour la sauvegarde de leur identité nationale et de leur droit inaliénable de revenir dans leur patrie historique, Israël.

—Nous dénonçons ici la politique du gouvernement soviétique visant à anéantir l'héritage culturel et religieux juif, en violation flagrante de la Constitution soviétique et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

—Nous affirmons que la tentative des autorités soviétiques d'isoler les Juifs d'URSS des Juifs du monde, est une iniquité inacceptable.

—Par leurs protestations répétées, les Juifs d'URSS ont démontré au monde, malgré les dénégations des autorités soviétiques, la subsistance de l'antisémitisme et l'existence d'un problème juif en U.R.S.S.

—Parallèlement, ils n'ont cessé de témoigner leur attachement indéfectible, à la culture juive, et d'affirmer leur droit à une éducation juive spécifique.

—Les autorités soviétiques ont tenté vainement d'annihiler ce réveil de la conscience juive. Par une propagande discriminatoire, une vague d'arrestations, elles ont instauré un véritable climat de persécution dont le procès de Leningrad, qui a soulevé une immense et légitime indignation, n'a été qu'un épisode.

—Sans céder à l'intimidation, les Juifs d'URSS continuent de revendiquer la plénitude de leurs droits nationaux avec une détermination accrue et un courage exemplaire.

—Nous lançons un appel pressant au monde pour qu'il se joigne à nous afin d'amener les autorités soviétiques:

— à reconnaître, aux Juifs

d'URSS qui le désirent, le droit de retourner en Israël;

—à accorder aux Juifs d'URSS le droit de vivre et d'élever leurs enfants dans leurs propres traditions culturelles et religieuses;

—à mettre fin à la campagne de diffamation contre le sionisme et le peuple juif, diffamation qui renoue avec l'antisémitisme dont le peuple juif a déjà tant souffert.

—Nous nous engageons à développer nos efforts. Nous voulons mobiliser toutes les consciences jusqu'à ce que justice soit rendue aux juifs d'URSS.

—A cet effet, nos Communautés Juives du monde, continuent inlassablement de tenir en éveil l'opinion publique et à en appeler aux gouvernements, aux Nations Unies, et aux instances internationales.

—Nous n'aurons de cesse tant que les Juifs d'URSS n'auront obtenu le droit de choisir librement leur destin".

**"LAISSEZ PARTIR MON PEUPLE!"**

**CARDINAL SUENENS**

Extraits de sa déclaration contre l'antisémitisme et le racisme faite à Bruxelles

"Je voudrais maintenant m'arrêter avec vous à ce dialogue "Eglise avec le monde religieux non-chrétien" et particulièrement avec le monde du Judaïsme.

Mais il n'y a pas qu'un patrimoine passé commun; il y a aujourd'hui aussi des tâches communes à remplir. En vue de cette tâche commune, il faut poursuivre le dialogue, la compréhension mutuelle, pour éliminer des siècles de malentendus et malheureusement de souffrances. Il nous faut faire face à l'avenir et construire ensemble cet avenir meilleur.

Quelque chose avait été faite déjà dans cette ligne, quelques années avant le Concile de Vatican II. Comme vous le savez peut-être, un groupe de chrétiens, réformés et catholiques, et de juifs avaient formulé à Seelisberg en Suisse, ce qui s'est appelé "la déclaration de Seelisberg de 1947". C'est un ensemble d'affirmations fondamentales que l'on offrait en commun à la méditation des chrétiens. Dans une large mesure cette déclaration a donné naissance à la déclaration conciliaire qui en a repris à peu près le message fondamental. Et cela grâce, — comme vous le savez peut-être à une entrevue entre Jean XXIII et l'historien juif auquel je faisais allusion tout à l'heure, Jules Isaac, historien du livre célèbre — "Jésus et Israël. Je crois qu'il est bon de relire ces thèses:— elles sont comme la préface de la déclaration conciliaire:

*1ère affirmation:* un seul Dieu nous parle à tous, dans l'Ancien comme dans le nouveau Testament, — j'emploie les termes Ancien et nouveau Testament, je ferai la mise au point un peu plus tard.

*2ème affirmation:* Jésus est né d'une mère juive de la descendance de David et du peuple d'Israël. Son Amour éternel et son pardon englobent "son peuple choisi" et toute l'humanité.

*3ème affirmation:* Les premiers disciples, les apôtres et les premiers martyrs étaient juifs.

*4ème affirmation:* Le plus grand commandement — aime Dieu et ton prochain — annoncé dans l'ancien Testament et confirmé par Jésus, est impératif pour toutes les relations humaines sans exception.

*5ème affirmation:* Il est erroné d'employer le terme juif uniquement dans le sens ennemi de Jésus et d'appliquer le terme "Les ennemis de Jésus" au peuple juif dans son ensemble.

*6ème affirmation:* Il est erroné d'abaisser le monde juif biblique et post-biblique pour exalter le christianisme.

*7ème affirmation:* Il est erroné de présenter la Passion de telle manière que la réprobation de la mort de Jésus retombe sur les juifs, et sur eux seuls: l'Evangile enseigne qu'ils représentaient l'ensemble de l'humanité pécheresse, et que c'est le péché du monde qui est à l'origine de la crucifixion.

*8ème affirmation:* Le cri de la foule — son sang retombe sur nous et sur nos enfants — ne peut pas prévaloir contre les paroles infiniment plus importantes de Jésus "Père, pardonnez-leur parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font".

*9ème affirmation:* Présenter le peuple juif comme rejeté et maudit,

(Lire la suite à la page 8)

**ACTIVITES DU CONGRES JUIF CANADIEN EN FAVEUR DES JUIFS SOVIETIQUES**

—Une délégation du Congrès Juif Canadien discute avec les dirigeants du Gouvernement de la situation des Juifs en Russie:

La situation des Juifs en Union Soviétique fit l'objet le 11 Mai 1971 d'un entretien à Ottawa entre M. Barney Danson, M.P., Secrétaire Parlementaire du Premier Ministre M. Trudeau, et une délégation du Congrès Juif Canadien au cours d'une réunion tenue avant la visite de 10 jours en Russie du Premier Ministre.

La délégation du Congrès Juif Canadien dirigée par M. Monroe Abbey, C.R., Président et comprenant le Prof. Perry Meyer, M. Saul Hayes, C.R., M. Murray Spiegel, C.R., M. Allan Rose (Montréal), M. David Sadowski et M. Harry Wolfson (Toronto), fit appel au Gouvernement canadien, afin qu'il exerce instamment par tous les moyens possibles, son influence sur l'Union Soviétique en vue qu'elle autorise un plus grand nombre de Juifs à émigrer, qu'elle leur accorde des droits religieux et culturels égaux à ceux des autres citoyens soviétiques et également que la Déclaration faite à Paris en

1966 par le Premier Ministre Kosyguine relative à la réunion des familles séparées par la seconde guerre mondiale, soit exécutée. La délégation exprima également que les prisonniers politiques actuellement détenus en Russie soient immédiatement libérés.

La délégation du Congrès Juif Canadien rencontra aussi séparément, l'Hon. Robert Stanfield, Chef de l'Opposition, et M. David Lewis, M.P., Chef du NDP, afin de discuter avec eux de la situation des Juifs en Union Soviétique et de celle des communautés juives dans les territoires arabes, ainsi que des questions ayant trait aux libertés civiles.

\* \* \*

*La reprise des poursuites contre des Juifs à Leningrad est à déplorer — Des milliers de Juifs canadiens signent une pétition transmise à Podgorny;*

Plus de trois mille Montréalais ont signé une pétition déplorant la reprise des procès contre des Juifs à Leningrad et qui fut transmise par courrier aérien au Président de l'URSS Nikolai Podgorny. Des membres dirigeants de la communauté juive de Montréal étaient présents au Bureau de Poste, Station H, à Montréal, pour témoigner de l'envoi de la pétition.

Un télégramme, signé par M. Monroe Abbey, C.R., Président du Congrès Juif Canadien fut également adressé au Président Podgorny au nom de la communauté juive du Canada. Ce télégramme s'exprime en ces termes:

"La reprise des poursuites contre neuf Juifs à Leningrad accusés d'activités anti-soviétiques, parce qu'ils auraient tenté de quitter l'URSS et d'émigrer en Israël, plonge à nouveau dans l'anxiété la conscience du monde. Nous faisons appel au Gouvernement Soviétique au nom de l'humanité et de la compassion, de cesser de persécuter des personnes qui désirent uniquement rejoindre leur peuple en Israël. Peut-on condamner ceux qui ont besoin de vivre dans l'exercice de leurs droits religieux et culturels qui leur sont déniés en Union Soviétique et qui cependant sont accordés à toutes les autres nations soviétiques dans l'esprit et la lettre de la Constitution Soviétique? Nous demandons instamment à l'URSS d'adhérer à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies dont elle a affirmé les principes et à la Déclaration Internationale contre la Discrimination Ra-

(Lire la suite à la page 6)

## ISRAËL PREUVE DE LA SURVIVANCE DES PEUPLES LIBRES; OPPRESSION DES NATIONALITES PAR L'UNION SOVIETIQUE

La Russie s'oppose-t-elle à Israël parce qu'elle a assumé le rôle d'alliée des Arabes en vue d'élargir son influence au Moyen-Orient?

Telle pourrait être la réponse et la pensée de certains au sujet de l'attitude de l'URSS vis-à-vis d'Israël. Cela pourrait être exact. L'hostilité de l'URSS envers Israël est toujours certainement dictée, entre autres, par le même but impérialiste des Tzars qui tendaient à se saisir du Moyen-Orient pour en faire aussi bien un rempart au sud de la Russie, qu'un moyen de dominer l'Europe. Israël ferait obstacle à ces plans.

\* \* \*

Cependant, il existe un nouveau facteur de l'hostilité soviétique contre Israël, qui se fait jour de plus en plus et qui peut représenter une nouvelle raison majeure — russe — à l'instar de celle de l'impérialisme russe tsariste.

Elle est la conséquence de la victoire extraordinaire d'Israël de 1967. On se demandera pourquoi l'Union Soviétique exprime une telle hostilité envers Israël victorieux mais l'un des plus petits Etats du Globe. Les Russes s'expriment au sujet de la prétendue menace sioniste israélienne comme si celle-ci représentait une attaque directe contre l'existence même de l'Union Soviétique.

En fait, l'existence d'Israël représente aux yeux de l'URSS un défi national politique qu'elle veut relever à tout prix.

La Russie ne peut concevoir ni admettre en effet qu'en Juin 1967, le peuple israélien s'élevant à 2.600.000 âmes seulement, ait pu défaire sur le champ de bataille, un bloc de nations arabes comprenant 51 millions d'individus.

La comparaison de ces chiffres et de cette victoire, constitue une inspiration puissante pour tous les petits peuples et nations qui subissent l'oppression ou l'extermination aux mains des puissances impérialistes actuelles, dont la Russie.

La leçon qui émane de Juin 1967 est en effet celle d'un petit peuple qui n'accepte pas d'humiliations et de mortifications et qui se bat et vainc pour sa survivance.

Si la discipline et la volonté de se défendre contre une force de beaucoup supérieure peut mener à la résurrection et à la survivance d'un peuple, alors ceux encore victimes de l'oppression et de la discrimination peuvent espérer, eux aussi, en leur résurrection et leur salut!

Cette leçon et cet espoir, qui résultent de la guerre de six jours, peuvent par eux-mêmes soulever l'anxiété du régime soviétique qui opprime une multitude de peuples subjugués. Tel que du temps des Tsars, la Russie d'aujourd'hui est toujours une prison des nationalités, sur une plus grande échelle encore.

En Europe centrale et de l'est, les Russes ont colonisé de nombreuses nations qui, toutes, possèdent leurs traditions nationales séculaires, leur histoire, leur culture et intellectuellement sont plus développées que la Russie elle-même.

Les peuples de ces nations: Polonais, Roumains, Hongrois, Tchécoslovaques, Léthoniens, Latviens, Litvaniens et sans mentionner encore d'autres satellites de l'URSS, ont enduré le totalitarisme et la transformation de leurs gouvernements autonomes en des agents de la volonté russe.

Aucun des gouvernements fantoches actuels pro-russe ne pourrait se maintenir au pouvoir sans la constante intervention de l'armée rouge.

La Léthonie, l'Estonie et la Lettonie ne constituent même plus des nations soi-disant indépendantes mais sont tombées au rang de provinces russes.

Au sein de l'URSS, des peuples non-russes et dont le nombre constitue une vraie majorité, possèdent des aspirations nationales qui sont brutalement déniées. Tous ces peuples aspirent à la même liberté et indépendance, aux mêmes droits d'auto-détermination, qu'Israël a obtenu grâce à son endurance et à sa volonté de survivre.

C'est cet aspect idéologique de la victoire, de la survivance et de l'existence même d'Israël — nation entourée d'une coalition de peuples hostiles prêts à le détruire — qui font que la Russie craint et voudrait faire disparaître cet exemple embarrassant pour elle. Car l'existence même d'Israël, indépendamment de toute autre considération, constitue la preuve indélébile qu'un petit peuple méprisé dans le temps des siècles, ne doit jamais désespérer de son salut.

Au coeur même de l'empire oppressif russe, appelé désormais URSS, les peuples opprimés pensent et se disent que si les Juifs persécutés, décimés par les pogroms russes et l'extermination nazie ont pu se regrouper, lutter, se défendre, résister et enfin créer

## ACTIVITES C.J.C. . . .

(Suite de la page 5)

ciale dont elle est signataire. Nous faisons appel au Gouvernement Soviétique d'agir à ce sujet avec la plus grande célérité et d'accorder à ses concitoyens de foi juive qui désirent émigrer, le droit de le faire. Des pétitions revêtues de milliers de signatures appuyant cette demande, vous sont adressées sous pli séparé".

\* \* \*

—Le Congrès Juif Canadien proteste contre les condamnations infligées aux "neuf de Leningrad."

Le Congrès Juif Canadien émit le 20 Mai 1971 une déclaration protestant contre les peines infligées à Leningrad à neuf citoyens soviétiques juifs dont le seul crime était leur désir de vivre en tant qu'hommes libres en Israël.

"Les condamnations prononcées s'étendant de 1 à 10 ans de travaux forcés, peuvent être comparées à une mort vivante", déclara M. Monroe Abbey, C.R., Président du Congrès Juif Canadien.

M. Abbey ajouta: "A moins que le monde n'élève sa voix, ces Juifs iront rejoindre les nombreuses autres victimes du génocide religieux et culturel dans la longue nuit des camps de concentration sibériens".

"Ces procès", continua-t-il, "sont une réminiscence de ceux poursuivis durant l'ère stalinienne et sont une preuve de la suppression horrible adoptée par le totalitarisme soviétique".

S'exprimant au nom de la Communauté Juive du Canada, M. Abbey soutint: "Nous, Juifs du Canada, ne demeurerons pas silencieux car lorsque les innocents sont

martyrisés, le silence est coupable. Nous employerons tous les nombreux moyens mis à notre disposition dans une société démocratique afin de protester et exprimer d'une manière non violente, nos préoccupations en ce qui concerne le judaïsme soviétique, et espérons que l'URSS rescindera les condamnations imposées à Leningrad et également libérera les nombreux juifs qui attendent toujours leur jugement en Russie. Nous faisons appel au Gouvernement Soviétique afin qu'il autorise les citoyens soviétiques de nationalité juive d'émigrer librement en Israël s'ils le désirent".

## Les forces armées Arabes atteignent le double de celles d'Israël

Une comparaison montre qu'Israël maintient une Armée régulière de 75.000 hommes et peut mobiliser en quelques jours près de 300.000 réservistes, tandis que l'Egypte maintient une armée de 289.000 hommes et est capable d'en mobiliser autant, compte tenu de sa population qui s'élève à 33 millions d'habitants.

L'Armée de l'Air Israélienne, selon l'Institut, comprend près de 330 avions de combat dont 38 Phantoms (ce nombre a augmenté depuis la publication de ce rapport en 1969), 67 Shyhawks et 60 Mirages. L'Egypte possède, elle, 415 avions de combat, dont 150 MIG 21 supersoniques, 165 MIG 15 et 17 et 105 Sukhois. L'Egypte posséderait également 1400 Tanks tandis que le nombre de blindés Israéliens n'atteint que 950.

un petit Etat d'Israël, il n'y a pas de raison pour qu'eux-mêmes Ukrainiens, Tchécoslovaques, Hongrois, Polonais, Roumains, Léthoniens, Estoniens, Latviens, Litvaniens, et combien d'autres, ne puissent aussi grâce au courage, à la tenacité et à la volonté de survivre, vivre aussi en hommes libres.

L'exemple d'Israël ne peut donc que stimuler et raviver l'espoir et les aspirations des nationalités opprimées par les Russes.

\* \* \*

Au surplus, l'existence d'Israël, face à la Russie et aux peuples arabes, représente une défaite cuisante infligée aux armes et aux techniciens russes.

Ainsi, l'existence d'Israël, constitue un échec national, diplomatique, stratégique et militaire de la puissance russe qui de ce fait, se trouve discréditée.

Enfin, le problème des Juifs de Russie provoque aussi les soucis de la Russie soviétique, et l'existence d'Israël fait que ces Juifs opprimés depuis des siècles, discriminés, privés de la culture et des traditions de leurs ancêtres juifs, aperçoivent une lueur d'espoir à l'horizon et veulent enfin rejoindre leur Patrie Historique: Israël.

L'URSS ne sachant plus comment se défendre contre l'idéologie née de la création, de la survivance de l'Etat d'Israël, qui a accueilli une partie des survivants de l'oppression des Tsars et d'Hitler, accuse les Russes de nationalité juive de subir une influence sioniste néfaste et prétend que les gouvernements libres précédents de Tchécoslovaquie, subissaient la même influence.

Il est un fait appartenant désormais à l'Histoire, que la vitalité d'Israël constitue un échec idéologique russe, qui inspire tous les peuples opprimés. C'est là la raison majeure de l'hostilité de l'URSS envers ce petit Etat d'Israël.

Quelle que soit l'opinion de l'URSS au sujet d'Israël, cet Etat est aujourd'hui une manifestation de la Justice, de l'Egalité et de la Liberté des Peuples.

**RELATIONS . . .***(Suite de la page 1)*

verses classes où l'on enseigne l'arabe aux Juifs et l'hébreu aux Arabes, répandent la bonne parole de la fraternité dans leurs familles, leur entourage et dans leurs lointains villages d'origine.

Ces 350 élèves représentent désormais de nombreuses familles, des milliers de personnes des deux religions, qui se fréquentent, s'estiment et se respectent et surtout se comprennent en vue de la création d'une nouvelle société judéo-arabe, faite de fraternité et d'amour.

En effet, dans cet ordre d'idées, des excursions de groupes judéo-arabes sont organisées, des conférences et des tables rondes sont tenues où fraternellement l'on étudie les problèmes communs ou même divergents, en vue de les résoudre sur un terrain d'entente cordiale.

Au cours de ces excursions, la visite des lieux saints communs où les Patriarches ont vécu, adoré Dieu, accompli leurs miracles et proclamé leurs prophéties, ne fait que rappeler, prouver et cimenter l'origine commune des deux peu-

ples, et par conséquent leur fraternité actuelle et future.

De ce centre oecuménique "Ecce Homo" que Sr. Aline Batut créa et dirige, émane un sentiment et une conviction de paix entre palestiniens et israéliens, faisant échec à l'antagonisme que tente de créer la propagande hostile à cette paix.

Soeur Aline Batut s'éleva à ce propos contre les interventions néfastes des grandes puissances qui, pour sauvegarder leurs intérêts politiques territoriaux et pécuniaires, souvent, créent un antagonisme entre Arabes et Juifs qui, au fond, n'existe pas et ne devrait pas exister.

Soeur Aline Batut releva par contre les bienfaits qu'Israël apporta et dispense à profusion aux Arabes israéliens, aussi bien qu'à ceux des territoires occupés.

Dans le domaine de l'agriculture, les méthodes adoptées mises à la disposition de la population arabe quelle qu'elle soit, sont égales et parfois supérieures même à celles mises à la disposition de la population israélienne juive. Ainsi, l'agriculteur arabe ne travaille plus sa terre aride suivant les méthodes millénaires suivies par ses sembla-

bles hors des frontières d'Israël. Pour le Juif comme pour l'Arabe, la terre a été fertilisée et produit aujourd'hui le maximum comme quantité et qualité.

Egalement dans l'emploi, l'Arabe est aidé, appuyé et même avantage par les autorités israéliennes, le patronat, sans discrimination aucune, contrairement à ce qui se passait il y a bien longtemps sous le régime ottoman ou plus récemment sous le protectorat britannique.

En ce qui concerne son frère arabe de Jordanie, l'Arabe israélien possède des revenus quatre fois supérieurs, qu'il soit propriétaire, professionnel, artisan ou agriculteur. D'autre part, il bénéficie d'avantages sanitaires médicaux et éducatifs en tous points égaux à ceux dont jouit la population israélienne juive.

Les Arabes sont représentés au Parlement à la suite d'élections libres et actuellement un des vice-président de la Chambre est Arabe.

Israël et les Juifs israéliens ont accueilli fraternellement avec attachement et amour leurs frères arabes, alors que ceux qui ont intérêt à semer la méfiance et la haine essayent d'agir en sens contraire.

Il faut séjourner et vivre en Israël pour réaliser, sentir et éprouver profondément ce que ces deux peuples, les Juifs et les Arabes, ont de foncièrement commun et combien de liens millénaires les unissent malgré les entraves dressées par la propagande adverse.

Soeur Aline Batut répondit avec beaucoup d'affabilité, de compétence, à toutes les questions que l'auditoire, dans son désir de savoir et de comprendre, lui posa.

Elle ajouta à ce propos qu'au cours de sa tournée en Amérique du Nord, on lui demanda pourquoi elle se serait adressée aux communautés juives plutôt qu'aux communautés chrétiennes, en vue d'obtenir des contributions pour son institut l'Ecce Homo.

Soeur Aline Batut expliqua qu'elle ne sollicita jamais de fonds: qu'elle s'est adressée toujours aux auditoires qui ont bien voulu l'entendre et que la contribution libre à l'essor de l'Ecce Homo, qu'elle soit chrétienne, musulmane ou juive, est toujours la bienvenue.

Soeur Aline Batut fut chaleureusement remerciée par Mme Victorine Schecter, secrétaire du

Cercle Juif de Langue Française.

Parmi la nombreuse et distinguée assistance venue écouter Soeur Aline Batut, l'on notait de nombreux ecclésiastiques et des personnalités dont le Père Stéphane Valiquette, S.J.

Des allocutions telle que celle de Soeur Aline Batut, qui, librement et sincèrement dévoile la réalité des relations judéo-arabes en Israël, ne peuvent être que salutaires non seulement à celles-ci mais à l'humanité entière, car elle mettait à jour la Fraternité et l'Amour du Prochain qui sont à la base de l'enseignement biblique de l'Ancien et du Nouveau Testament et de "Ecce Homo".

**ARCHEOLOGIE . . .***(Suite de la page 3)*

avait jamais fait de durs travaux physiques.

Agé d'environ 25 ans au moment de sa mort, il n'avait que 2 malformations du squelette: un palais légèrement fendu et une asymétrie de la boîte crânienne existant sans doute dès avant la naissance. Ses os étaient droits et solides et il n'avait jamais été gravement blessé jusqu'à sa crucifixion.

Des poteries et d'autres objets découverts dans la tombe font dater l'inhumation au début du 1er siècle avant notre ère. Les savants s'empressèrent de faire remarquer que la crucifixion était une méthode romaine d'exécution ordinaire, appliquée à des milliers de Juifs et Gentils avant et après Jésus de Nazareth. Ce n'est que tout à fait par hasard qu'il y a ici preuve de la crucifixion de Yohanah. Le clou s'est recourbé au moment d'être enfoncé à cause d'un noeud dans le bois d'olivier de la croix. La famille ou les amis qui vinrent détacher le corps pour l'ensevelir tentèrent à plusieurs reprises d'enlever le clou, sans succès. Le seul moyen de détacher le corps, explique le Dr. Haas "était de couper les pieds et de tout enlever ensemble de la croix (les pieds, le clou et la plaque de bois)." Et c'est ainsi que tout fut enseveli.

Remontant à la période qui marqua la rébellion de la Judée contre Rome, lutte qui se termina par la dispersion, ces trouvailles sur une colline de Jérusalem et autour de l'Esplanade du Temple revêtent une importance toute particulière pour les Juifs de l'Israël moderne.

**ANTISEMITISME ROUGE . . .***(Suite de la page 4)*

qui sont à la base de l'attitude pro-arabe de l'U.R.S.S. En courtisant la clique militaire arabe, les rois despotes et les sheiks milliardaires qui sentent le pétrole, les Soviétiques ont atteint un premier objectif; ils ont pénétré en Méditerranée et mis pied en Afrique. Pour y parvenir, il fallait abandonner tout scrupule idéologique. Leur propagande farouchement antisioniste fait partie de ce grand jeu démagogique. Pour l'antisémite rouge, le Juif n'existe plus. Il n'y a que des sionistes. L'antisémitisme est allègrement remplacé par l'antisionisme. Peu importe que c'est en Israël précisément que la véritable doctrine collectiviste soit appliquée dans les kibboutzim, que c'est en Israël seulement qu'existent deux partis communistes, alors que dans les pays arabes le parti communiste est interdit: la conscience et l'autorité morale des maîtres du Kremlin n'en semblent nullement affectées.

Une conséquence directe de la politique anti-israélienne de l'URSS est la répression impitoyable de tout sentiment de sympathie envers l'Etat Juif par les millions de Juifs russes. Mais à la stupéfaction des Soviétiques, ni un demi-siècle d'éducation dans l'idéologie communiste, ni un demi-siècle de propagande antireligieuse, ni la fermeture de 99% des synagogues, ni le refus d'accorder à la minorité nationale, notamment la liberté du culte et le droit à sa propre culture tel que prévu par la Constitution soviétique, n'ont pu avoir raison de l'attachement des Juifs aux valeurs traditionnelles juives.

Au contraire, toute une nouvelle génération de Juifs russes, coupés du monde juif, virtuellement prisonniers derrière le rideau de fer, exposés aux repréailles et à la déportation en Sibérie, se sont ressaisis après la naissance de l'Etat d'Israël. Ces Juifs demandent soit de pouvoir exercer sans restriction leurs droits culturels et religieux en tant que citoyens soviétiques, soit le droit de quitter le pays. Le gouvernement soviétique s'y oppose, en violation flagrante avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte des Nations-Unies, dont l'URSS est l'un des signataires.

Les récents procès de Leningrad, qui se sont déroulés à huis clos, avec des verdicts scandaleux contre les Juifs qui voulaient quitter le pays, mais furent victimes d'agents provocateurs, font partie d'une intrigue politique savamment montée par le Kremlin, qui a été surpris cependant par l'envergure de la réaction de l'opinion mondiale, y compris les protestations de 23 gouvernements et celles des partis communistes français et italiens.

Le courage des Juifs soviétiques dans leur lutte pour le droit de quitter le pays et d'émigrer en Israël est une épopée admirable de l'héroïsme et de la ténacité du peuple juif. Solidaires et unis, les Juifs du monde libre, y compris ceux du Canada, revendiquent pour leurs frères en U.R.S.S. le droit à la dignité humaine: "LAISSE PARTIR MON PEUPLE!"

**Office de la Radiodiffusion-Télévision Israélienne**

Nous informons nos lecteurs que l'Office de Radiodiffusion-Télévision Israélienne, émet des programmes quotidiens en langue française qui comprennent des informations, commentaires politiques, reportages, interviews, musique, etc. . . . à 21 H 30 GMT sur 31m, 17 et 33m, 3 ondes courtes, soit 9625 et 9009 kilohertz.

Grâce à ces émissions, le public pourra se tenir au courant des toutes dernières nouvelles du Moyen-Orient et acquérir une meilleure connaissance d'Israël.

# LES LIVRES

## QUAND JERUSALEM BRULAIT EN L'AN 70, LE 29 AOUT

Collection "Ce jour-là"

par Gérard Israël et Jacques Lebar

En l'an 70, le 29 août, un incendie s'allumait à Jérusalem; il n'a pas fini de brûler aujourd'hui, 1.900 ans plus tard. Ce jour-là, en prenant d'assaut Jérusalem, en détruisant le Temple, symbole de l'indépendance nationale des Juifs, les légions de Titus ouvrent une crise dont nous ressentons encore les effets: car, à l'horizon de toutes les prières juives, il y a l'espoir du retour et de la reconstruction du Temple, sanctuaire que Dieu habite, et l'Etat d'Israël est le fruit de cet espoir.

Gérard Israël et Jacques Lebar reconstituent l'événement de l'an 70, ils le replacent dans la longue histoire d'Israël. Ils montrent comment la nation juive s'organise autour de Dieu et de son Temple; ils font revivre la résistance populaire aux envahisseurs, la véritable guérilla que conduisent les Zélotes, ces soldats de Dieu qui luttent contre l'impérialisme romain et qui, durant près d'un siècle, harcèlent les légions. Ils suivent les conséquences de l'événement et d'abord l'apparition de la Diaspora, le triomphe des Pharisiens sur les Zélotes, l'élaboration d'une nouvelle stratégie du peuple juif pour préserver son existence nationale: la Loi tiendra lieu de patrie, les rabbis remplaceront les soldats. Mais la certitude de voir le Temple un jour reconstruit est toujours présente.

En utilisant des documents peu connus, en s'appuyant sur l'Histoire de Flavius Josèphe, Gérard Israël et Jacques Lebar ont réussi à recréer le climat d'une époque tragique qu'il faut connaître si l'on veut comprendre le temps d'aujourd'hui.

—o—

L'histoire que nous allons laisser se dérouler devant vous est celle d'un événement qui concerne le peuple juif et tous les hommes se réclamant du monothéisme. Cet événement s'est produit il y a dix-neuf siècles, en l'an 70, un jour qui est, selon le calendrier hébraïque, le neuvième du mois d'Ab (Juillet).

Ce jour-là les légions romaines incendient et détruisent le Temple de Jérusalem. Ce jour-là l'être juif est atteint en plein cœur.

Depuis le temps de Moïse jusqu'à la prise de Jérusalem, le judaïsme est bâti sur deux piliers: la tradition nationale et la tradition religieuse, solidement imbriquées l'une dans l'autre.

Lorsque au lendemain de la

victoire romaine la nationalité juive se dissout, c'est la dimension religieuse qui acquiert la primauté dans le judaïsme. Le Temple de Jérusalem, seul sanctuaire où les sacrifices rituels sont possibles, est anéanti, mais les Juifs de la dispersion, acharnés à persévérer dans leur être, s'adaptent à la situation nouvelle. Le Temple unique a disparu? Ils "inventent" d'autres forteresses et s'y retranchent: les synagogues, centres spirituels et lieux d'études qui entretiennent la flamme dans les communautés des villes et des villages.

A la suprématie des prêtres et des aristocrates succède le règne des savants, des rabbis, inlassables dispensateurs de l'enseignement traditionnel. Désormais, c'est l'étude de la Loi qui prévaut et qui maintient les liens "transnationaux" du judaïsme disséminé dans les collectivités chrétiennes ou islamiques.

Il faudra attendre près de mille neuf cents ans pour que commencent à se cicatriser les blessures portées aux descendants des défenseurs du Temple qui ont vécu au sein des autres nations les mille souffrances liées à la dispersion.

En 1948 la résurrection d'un Etat juif pose brusquement le problème d'une nouvelle fusion des deux dimensions, nationale et religieuse, du judaïsme. Extraordinaire et tardive revanche sur l'Empire romain dont la puissance et les dieux se sont à jamais évanouis? Les mille neuf cents années qui se sont écoulées depuis 70 n'auraient-elles été qu'une très longue "traversée du désert", un entracte scandaleux dans la continuité juive?

L'histoire de l'Occident est également liée à l'événement qui s'est produit le 9 Ab 70:

Les premiers chrétiens virent dans la destruction du Temple, que Jésus fréquenta, la preuve de l'arrivée de temps nouveaux, pour un monde nouveau. Les Gentils, adorateurs de dieux de pierre, considèrent l'incessante lutte que les Juifs menèrent, au nom d'un Dieu unique et invisible, contre la puissance romaine, consécutive au viol du Temple, comme un acte de courage inouï qui ne laissa pas de les étonner jusqu'au moment où certains se convertirent au judaïsme et d'autres, plus nombreux, au christianisme. Et l'Empire romain s'écroula. Comment les choses se sont-elles passées? Pourquoi ce Temple a-t-il été détruit?

Contrairement aux autres grands événements de l'Antiquité et même d'époques plus proches de nous, toutes les conséquences de la bataille et de la chute de Jérusalem ne sont pas épuisées.

—o—

Gérard Israël.— Né le 24 novembre 1928 à Oran. Etudes à la Sorbonne. Licencié ès Lettres et diplômé d'Etudes supérieures de

philosophie. Directeur des "Nouveaux Cahiers", revue trimestrielle d'études et de libres débats publiée sous les auspices de l'Alliance Israélite Universelle.

Jacques Lebar.— Né à Paris en 1911. Journaliste, fait partie en 1950 de l'équipe fondatrice de l'hebdomadaire "L'Observateur", devenu en 1964 "Le Nouvel Observateur". Actuellement, collaborateur du "Nouvel Observateur" et rédacteur en chef des "Nouveaux Cahiers".

Editions Robert Laffont  
6, place Saint-Sulpice, Paris 6e.

## LE FEU SACRE

de Pierre Dagenais

Librairie Beauchemin Limitée  
450 Avenue Beaumont,  
Montréal 303, P.Q.

La Librairie Beauchemin est heureuse, pour le premier lancement de sa saison littéraire 1970-71, de présenter le roman de Pierre Dagenais:

*Le Feu Sacré*

Pierre Dagenais est déjà très avantageusement connu comme artiste dramatique, metteur en scène, directeur de théâtre, réalisateur à la radio et à la télévision et dramaturge.

Il est l'auteur de milliers de textes radiophoniques, d'une cinquantaine de créations télévisuelles, critique d'art, pamphlétaire, conteur et nouvelliste... Voilà qu'il signe maintenant son premier roman.

Dans un style remarquablement soigné, Pierre Dagenais campe des personnages si psychologiquement vrais qu'il nous semble les voir vivre. Mieux, nous vivons au rythme de leurs joies, de leurs faiblesses, de leurs amours et de leur désespoir même quelquefois.

L'auteur évoque un milieu dans lequel il vit depuis longtemps, un

milieu auquel il s'est identifié. Il en connaît les luttes, les espoirs, les mille difficultés.

*Le Feu Sacré* est plus qu'un roman, c'est une chronique d'un monde tout de sensibilité, sensibilité qui fait sa force et son poids.

Ouvrir *Le Feu Sacré*, c'est pousser la porte de chez Pénélope où fourmille un monde si captivant qu'on ne peut abandonner le livre avant de l'avoir terminé.

Pourquoi Pierre Dagenais s'arrêterait-il en si bonne voie? Alors à quand le prochain roman...?

## Acta Criminologica

Etudes sur la conduite antisociale  
Les Presses de l'Université  
de Montréal

S'il était encore nécessaire de plaider pour un pluralisme des méthodes et un éclectisme théorique dans les sciences humaines contemporaines, en particulier en criminologie, le contenu du présent volume devrait en persuader les plus récalcitrants. Les analyses appuyées sur l'acquis de la psychologie permettent de pousser de plus en plus loin l'exploration de la personnalité criminelle: y a-t-il des constantes dans les traits constitutifs de la personnalité et dans son potentiel d'entretenir des relations valorisantes avec autrui qui le handicapent, d'une manière décisive, dans son agir? Les analyses minutieuses de Marcel Fréchette nous incitent à donner une réponse positive: il s'agit, chez les criminels, d'un groupe clairement distinct des autres, choisi pour constituer un groupe témoin fidèle. Il paraît de plus en plus certain que les criminels "traditionnels" peuplant nos pénitenciers, se recrutent dans des groupes sociaux frappés de pathologies psychosociales nom-

(Lire la suite à la page 9)

## CARDINAL SUENENS . . .

(Suite de la page 5)

prédestiné à souffrir, est en opposition avec la foi.

10<sup>ème</sup> affirmation: Il est inadmissible de parler des juifs en oubliant que les premiers chrétiens étaient juifs.

De cette déclaration est sortie la déclaration Conciliaire et qui a marqué sa nette réprobation de tout antisémitisme par ces mots: "L'Eglise qui réprovoque toutes les persécutions contre les hommes quels qu'ils soient ne pouvant oublier le patrimoine qu'elle a en commun avec les juifs, et poussée, non par des motifs politiques mais par la charité religieuse de l'Evangile, déplore les haines, les persécutions et toutes les manifestations d'antisémitisme, qui, quelle que soit leur époque ou leurs auteurs, ont été dirigées contre les juifs".

Le texte du Concile contient encore en substance quelques affirmations: celle de la continuité de l'alliance instaurée par le Christ par rapport à l'alliance mosaïque, le rapport du fait que le Christ, Marie, les apôtres sont juifs, la déclaration que les juifs demeurés tels *restent chers à Dieu à titre spécial, comme peuple de l'Alliance*.

Le Concile affirme encore que la responsabilité de la mort de Jésus ne peut être imputée aux juifs de son temps, ni a fortiori, aux juifs de tous les temps.

Enfin, le Concile demande que l'enseignement chrétien soit revu et repensé à la lumière de ces grandes affirmations.

C'est à ce travail post-conciliaire que nous nous sommes attelés, particulièrement dans un travail de collaboration qui a été fait par l'Institut de recherches sociologiques à Louvain, avec des appuis dans le monde judaïque: c'est un travail d'expulsion de tout ce qui pourrait, pour la jeunesse de demain, favoriser de quelque manière que ce soit un antisémitisme, de façon à véritablement présenter positivement, constructivement les relations chrétiennes avec le monde juif."

**LES LIVRES . . .**

(Suite de la page 8)

breuses et cliniquement comme expérimentalement identifiables.

Mais qui devient délinquant? Ceux qui se définissent par une dissocialité incessante" (Fréchet), l'ont-ils vraiment choisie? L'étude de Shoham et de ses collaborateurs permet de poser plusieurs points d'interrogation. En effet, les conflits de culture qui surgissent lors d'une acculturation entre groupes sociaux aux profils culturels fort contractés, constituent des sources majeures d'inadaptation. Une des contributions importantes de la sociologie moderne à l'analyse de la conduite délinquante est justement la mise en perspective des actes, liés à des motivations, grâce à l'analyse des systèmes de valeurs, des normes de conduite

variables d'une culture, d'un système social à l'autre. Les valeurs qui inspirent les normes des groupes dominants dans une société sont sanctionnés par le législateur: les "immigrés", les "minoritaires" n'ont qu'à se soumettre. La définition des "pathologies psychosociales" est-elle, peut-elle être indépendante du contexte culturel tel qu'il se reflète dans la structure du pouvoir? En d'autres termes, le processus d'"étiquetage" influe-t-il sur la définition non seulement légale mais même psychopathologique de la conduite délinquante, et si oui, dans quelle mesure? Il s'agit là des questions dont la réponse constitue le défi majeur de la théorie criminologique de la deuxième moitié du XXe siècle.

Nous avons déjà souligné l'intérêt que les Acta portent au développement d'une criminologie com-

parée. L'organisation du 1er Symposium international de recherche en criminologie comparée, dont le compte rendu est publié ici, nous a fait franchir un pas décisif. En effet, le nouveau Centre international de criminologie comparée, créé à l'Université de Montréal en collaboration avec la Société internationale de criminologie, se propose par tous les moyens à sa disposition d'encourager les recherches dans ce domaine afin de permettre à notre discipline de rejoindre les autres sciences sociales déjà engagées massivement dans ces travaux.

Il apparaît dans ce bref compte rendu (les actes détaillés sont multigraphiés et peuvent être obtenus au département) que le chantier ouvert comme les méthodes disponibles sont considérables et nombreuses. En effet, on doit attacher

un intérêt tout aussi grand à l'étude des diverses formes de la déviance dans diverses cultures et civilisations qu'aux mécanismes des institutions vouées à l'administration de la justice pénale. En effet, il apparaît de plus en plus que l'un ne va pas sans l'autre: le cul-de-sac d'une certaine théorie criminologique, basée sur l'étude clinique et expérimentale des populations pénitentiaires, est aussi manifeste que l'échec des théories d'autres criminologues ou de juristes qui s'emprisonnent dans les cadres du codé et de l'application des lois, charriant des concepts et des théories surannées sur la personne, la société et la responsabilité. On peut espérer que l'étude, dans une perspective comparée et transculturelle, des conduites déviantes, de la réaction sociale con-

(Lire la suite à la page 10)

**LETTRE D'ISRAËL . . .**

(Suite de la page 2)

Société, aux rapports intercommunautaires.

Israël, par ailleurs, doit-il être un pays comme les autres? Dans le domaine artistique, théâtre, cinéma, doit-il donner libre cours à des représentations dédiées aux drogues, à l'érotisme, et à tout ce qui fit le visage hideux de Sodome? A la Knesset, on en a débattu, à l'annonce d'un festival d'été dédié au tourisme, "le désert en réveil" comme il s'en est organisé dans d'autres pays.

L'on prétend qu'il faut montrer au public ce qui a été à l'origine de la destruction de Sodome, pour, précisément, barrer la route à la sodomisation, ce qui n'a pas manqué de soulever l'ire des cercles conservateurs, eux savent que personne n'en tirera profit, personne n'apprendra selon le député Chlomo Lorentz, la moindre page de la Guemara, pas plus que la moindre ligne de la philosophie du travail de Brenner ou celle du Sionisme de Herzl.

*Les Panthères noires de Jérusalem*

De jeunes aigris, recrutés parmi la jeunesse deshéritée, se sont affublés de cette pompeuse, voire sinistre appellation. Ils ont réussi à capter l'attention, dans le bruit et un certain désordre, sur leurs problèmes. Il faut assurément les résoudre, en se fixant pour but de ne pas laisser s'élargir le fossé qui sépare les deux couches de la population, celle nantie et l'autre qui accuse un certain retard dans des domaines divers et qu'il faut faire quand même avancer, dans l'intérêt de l'équilibre à la base de la bonne entente intercommunautaire.

Dans "Boomerang", la TV israélienne a débattu le thème sur l'écran des postes de réception, attirant ainsi l'intérêt d'un peu tout le monde sur des choses qui devraient être considérées comme de graves péchés ici, dans ce pays d'amalgame des dispersions, de jus-

tice sociale et de promotion humaine.

\* \* \*

*Réflexions et commentaires autour du 23ème anniversaire de l'Etat d'Israël*

Israël vient de fêter ses 23 ans d'indépendance, au milieu d'une Région qui lui est restée hostile et dont il n'a cessé de se défendre contre l'incompréhension et la haine.

Comme d'habitude, les journaux hébreux ont fait paraître des numéros spéciaux de plusieurs dizaines de pages et leurs rédacteurs se sont, une fois de plus, transformés en historiens racontant avec force détails les événements qui ont abouti à la restauration de la souveraineté juive en Israël.

D'autres guerres ont suivi celle, décisive, d'il y a 23 ans et l'on n'est pas sûr d'en avoir fini avec le sang versé sur tous les champs de bataille, à la limite de nos frontières ou ailleurs.

Peut-on, réellement faire le point de la situation, à un moment où les menaces continuent, où les discussions s'éternisent sans aboutir à un accord nécessaire?

Nous savons, par habitude, que ces développements sont soudains et, souvent, l'on essaye, ici et là de les cerner. Mais ce dont nous sommes sûrs c'est du fait qu'Israël qui lutte pour sa survie, travaille et peine à construire sa Maison sur le sol des ancêtres, doit faire face aujourd'hui, réunies dans le même clan de l'hostilité contre lui, aux républiques populaires et aux dictatures islamiques, à un certain courant de l'Eglise et les Hippies, autrement dit les contestataires de la nouvelle gauche, et puis qui encore?

C'est le fin caricaturiste Doch de "Maariv", quotidien du soir à gros tirage, qui a mis dans la bouche des uns et des autres, les accusations dont Israël, précisons-le, n'a cure:

— Colonialiste, impérialiste, lui jettent sur la figure, les républi-

ques populaires ployant sous le joug russe, à savoir: l'Allemagne de l'Est, la Pologne, la Prusse orientale, la Lithuanie, l'Estonie et la Lettonie.

— Militariste, chauviniste, cléricale, lui crient les dictateurs arabes, les tenants d'un certain Islam et d'un certain épiscopat, sans oublier les partisans des intérêts de la France au-dessus de tout.

— Persécuteur, cruel, dominateur! lui répètent en chœur, URSS, Irak, Ceylan et Pakistan; tous ces pays ne le sont guère, naturellement.

Mais en voulez-vous encore?

Aux yeux des apprentis-socialistes, des tenants de la civilisation d'une certaine gauche qui se confond avec la contestation pour la contestation, eh bien, Israël est le capitaliste, le réactionnaire, le profiteur, le raciste (nous en perdons souffle) le corrupteur de la beauté et des valeurs, (sic), etc. . .

Israël, sous le crayon de Doch, a cette répartie:

— Avec tout ça, entre nous, il faut reconnaître que je suis moins gracieux que je ne paraîs!"

\* \* \*

En vérité, disons-le sur une note plus sérieuse, Israël est victime de la mauvaise foi, des jeux d'intérêts, des coalitions malveillantes de certains courants, groupes ou clans.

La bonne foi, précisons-le, existe bel et bien mais sa voix est feutrée, on l'entend, çà et là, difficilement à cause du tintamarre de l'autre qui persiste à poursuivre Israël de sa vindicte, malgré ses malheurs, malgré l'holocauste de la deuxième guerre mondiale et les sacrifices qu'il supporte encore pour assurer sa survie au pays de sa Renaissance.

La bonne foi aura quand même le dessus, tout le monde en est convaincu, ici, et la normalisation de la situation ambiguë qui prévaut aujourd'hui, sera effective, ces prochains jours, mois ou années.

Pour l'heure, il est question dans

les milieux politiques et dans les salles de rédaction où se répercute l'écho de leur débats, de l'arrangement partiel envisagé par Rogers, attendu en Israël, et devant aboutir à la réouverture du Canal de Suez, arrangement qui pourrait amener à un accord plus substantiel, voire définitif, entre les arabes et les juifs.

L'optimiste est de bon ton actuellement.

\* \* \*

Par ailleurs, la situation d'Israël en ce 23ème anniversaire de son indépendance, a été envisagée dans les journaux hébreux, sous l'angle de la religion et de la fusion intercommunautaire. Le constat est à porter au poste de l'actif: il y a eu, écrit Eliezer Livné, depuis la renaissance juive sur sa Terre, un regain évident qui se fonde sur une plus grande adhésion aux règles et usages de la Tradition d'Israël. Tandis que dans la Société occidentale, la religion (dogme et théologie) perd de sa vigueur et de son influence, dans la société israélienne qui plonge ses racines dans le Judaïsme, vade mecum de sa vie quotidienne, elle se renforce et multiplie les approches avec le Livre des Livres, la Tradition orale et une plus stricte observance des fêtes et solennités de l'année.

D'autre part, il y a la fusion intercommunautaire dont on reconnaît qu'elle doit à la guerre de six jours, principalement, une grande partie de sa réussite: une tribu apprend à mieux connaître l'autre devant le danger commun et dans la vie quotidienne malgré les "panthères noires" qui entrent mieux dans le cadre des faits-divers que celui des problèmes sociaux et économiques.

Il y a, naturellement, d'autres sujets de préoccupation pour Israël, en ce 23ème anniversaire de sa restauration, nous nous efforçons de vous en signaler les plus importants dans nos lettres mensuelles, en tenant compte des besoins de l'actualité.

## EDITORIAL . . .

(Suite de la page 1)

même séance en vue d'en rendre l'adoption immédiate.

Il était en effet urgent que les listes électorales fussent prêtes le 1er avril, date limite de leur publication.

L'Hon. Victor Goldbloom, Ministre de l'Environnement, tint à prendre la parole en ces termes:

"M. Goldbloom: M. le Président, le chef de l'Opposition ne me refusera certainement pas l'occasion de dire quelques mots, surtout parce que je voudrais, en ce moment que je crois historique, témoigner de la sincérité avec laquelle lui-même a étudié, avec moi, cette question épineuse, d'abord, en 1967, quand il était ministre de l'Education et, ensuite, quand il était premier ministre de la province.

"Je suis très fier de voir que nous sommes en mesure aujourd'hui de procéder à une rectification partielle de cet anachronisme qui veut que le vieux principe "pas de taxation sans représentation" ne soit pas respecté pour des milliers de personnes qui vivent au Québec en 1971.

"Or, nous sommes en mesure de corriger partiellement ce défaut; nous serons en mesure de le corriger totalement avec la restructuration. Je tiens à remercier tous ceux qui se sont penchés avec moi, au cours des dernières années, sur ce problème et à féliciter mon collègue, le ministre de l'Education, d'avoir bien voulu apporter cette amélioration, à ce moment-ci. Je souligne que les listes électorales devront être confectionnées après demain pour permettre aux citoyens de foi juive de participer aux élections scolaires du mois de juin".

Ainsi la population des citoyens juifs des municipalités des Villes Mont-Royal, St-Laurent et Hampstead, payeurs de taxes pourront désormais exercer leurs droits scolaires en votant aux futures élections fixées au mois de Juin 1971.

\* \* \*

Mais qu'en est-il des droits scolaires des citoyens juifs dans la municipalité de Côte St-Luc?

Bien que le Gouvernement et les membres de l'Assemblée Nationale du Québec aient unanimement amendé l'article 580 de la loi sur l'éducation, et corrigé ainsi une injustice historique qui empêchait plusieurs milliers de juifs d'exercer leur droit démocratique de vote et d'être élus, cet amendement ne s'applique pas aux citoyens contribuables de la municipalité de Côte St-Luc qui ne sont pas élus aux postes de Commissaires Scolaires mais désignés.

Or, aucun Juif n'y est effectivement jamais désigné!

Cependant 90% des enfants fréquentant les écoles protestantes de cette municipalité sont de religion juive et les taxes scolaires sont proportionnellement payées par les Juifs au Bureau des Commissaires des Ecoles Protestantes de Montréal.

En effet, la circonscription éducative du district de Côte St-Luc fit partie originellement d'une Commission Scolaire Protestante de Montréal Nord, indépendante de la Commission Scolaire de Côte St-Luc. Le 9 Juillet 1951, des élections eurent lieu et le lendemain 10 Juillet, cette Commission indépendante demanda son annexion et fut annexée en fait par le Bureau des Commissaires des Ecoles Protestantes de Montréal qui aujourd'hui, a seule juridiction sur les écoles élémentaires et les Lycées de la circonscription.

Cependant, les membres de ce dernier Bureau ne sont pas élus mais sont désignés. Au surplus, les Juifs y sont exclus de toute désignation en tant que membres.

Cette situation déplorable découle de la décision du Conseil Privé dans la cause de Hirsch qui, répétons-le exclut formellement les Juifs de tout vote auprès du Bureau des Commissaires Scolaires Protestants de Montréal.

Ainsi, jusqu'à ce jour, si les citoyens non-juifs de la municipalité de Côte St-Luc peuvent être et sont désignés afin de remplir ces postes, les Juifs, eux, quoique représentant la grande majorité de la population — 90% — en sont exclus.

A l'instar de ce qui fut décidé et légiféré en ce qui concerne les municipalités des Villes Mont-Royal, St-Laurent et Hampstead, il y a lieu pour le Gouvernement du Québec de mettre un terme à ces discriminations et injustice intolérables, car il n'existe toujours pas de motif quel qu'il soit, qui puisse priver du droit démocratique de vote, d'éligibilité ou de désignation une partie de la population — celle juive — à laquelle par contre l'on demande et obtient 90% des taxes scolaires.

Il y a donc lieu de séparer la municipalité de Côte St-Luc du Bureau des Commissaires des Ecoles Protestantes de la Ville de Montréal, d'y établir une Commission Scolaire indépendante et ce, afin de rendre possible que cette discrimination fondée sur la religion prenne fin.

## VARSOVIE . . .

(Suite de la page 2)

tale, se retrouvaient à la synagogue portugaise pour une cérémonie du souvenir, sous le signe de IZKOR! Souviens-toi!

Le Professeur André Elbaz, de l'Université Carlton d'Ottawa, dans une conférence brève et dense, évoqua les leçons de l'holocauste et le message du peuple juif face aux hommes d'aujourd'hui: devoir de témoignage: rappeler Auschwitz au monde, pour le prémunir contre toute récurrence de semblable calamité; devoir de vigilance: savoir se méfier des séductions de la civilisation occidentale, dont les fleurs peuvent être empoisonnées; devoir d'assumer la condition juive et de "subsister en tant que juifs", pour que les descendants d'un des plus vieux peuples du monde n'accordent pas à Hitler un succès posthume.

Mais cet attachement à l'identité juive ne signifie pas s'enfermer dans un ghetto, bien au contraire, après Auschwitz et Varsovie les Juifs se doivent d'engager le dialogue avec tous les hommes, notamment avec les Chrétiens et les Musulmans, car le dialogue est essentiel à une connaissance mutuelle et à la disparition des préjugés. Enfin le conférencier invita ses auditeurs à se garder de désespérer, et à conserver la foi au Dieu d'Israël, pour que, dans l'avenir comme par le passé le peuple juif puisse se présenter au monde en proclamant le mot d'Edmond Fleg "Nous, de l'Espérance!"

La récitation de l'El Maleh Rahamim (Dieu rempli de miséricorde) par le Cantor Salomon Amzallag, de la Synagogue portugaise, fut écoutée debout, l'assistance communiant en silence, au-delà de l'espace et du temps avec ceux qui sont morts pour que leur peuple garde sa fierté et recouvre la liberté.

Un film extraordinaire fut alors présenté par son auteur: "La nuit n'est jamais complète", de M. André Elbaz, homonyme du conférencier et marocain lui aussi. Série d'images représentant des oeuvres de l'artiste, avec musique de l'oratorio d'Arnold Schoenberg, ensemble chaotique et tragique, admirablement adapté à l'évocation de l'événement commémoré.

Il est vrai que la nouvelle Loi No. 28 qui reprend les principes posés par la Loi No. 62 devrait très prochainement nous l'espérons unifier toutes ces Commissions Scolaires désormais désuètes en un seul Conseil Scolaire laïque de l'île de Montréal où aucune distinction de religion, d'origine ethnique n'existerait plus.

Entre temps, il est important et urgent pour le Québec de ne plus laisser subsister encore une discrimination, telle que celle qui se perpétue à la municipalité de Côte St-Luc de Montréal, car les mêmes raisons de principe qui ont prévalu à l'amendement de l'article 580 de la Loi sur l'Éducation au Québec, prévalent aussi et à plus forte raison, dans cette municipalité où les Juifs, quoique représentant 90% de la population scolaire et payant les taxes y relatives, ne sont ni représentés, ni désignés dans l'organisation éducative que leurs enfants fréquentent.

Un survivant de l'holocauste, M. Aronfeld, vint aussi donner, en langue yiddische, — il ne parle ni le français ni l'anglais-, le témoignage de la résistance juive d'hier et d'aujourd'hui, qu'un auditeur résuma brièvement en français.

Ce fut ensuite l'allumage de la menorah du souvenir: chandelier à six branches dont six jeunes filles allumant tour à tour un des flambeaux, chacune disant à haute voix: 1 million, 2 millions, 3 millions. . . tandis qu'une septième tenait une bougie allumée. M. Salomon Benbaruk commentant ce geste, expliqua le symbolisme de la lumière, évocatrice de la vie. Il rappela successivement sa présence lors de la création, au buisson ardent, au Sinaï, au Temple de Jérusalem, enfin la Torah, lumière par excellence qui éclaire le peuple sur le chemin de l'existence.

La soirée s'acheva par des chants de la chorale "Kinor", une trentaine de jeunes gens et de jeunes filles, sous la conduite de M. Solly Lévy. Jeunesse ardente qui sut mettre toute son âme dans les chants qu'elle exécuta en hommage aux morts du ghetto. Ses ALLELUIA, ASHIRA, demeureront longtemps dans le coeur de ceux qui ont participé à cette soirée du souvenir, comme un gage de l'espérance indéfectible du peuple juif, assassiné tant de fois et toujours vivant.

## LES LIVRES . . .

(Suite de la page 9)

tre le crime et les criminels, des changements que subissent les institutions par lesquelles la société administre la justice (police, tribunaux, etc.), apportera une contribution importante à la compréhension du phénomène criminel dans ses multiples dimensions. Désormais, par ailleurs, les Acta publieront chaque année, le compte rendu du symposium annuel sur des sujets spécifiques de la criminologie comparée.

A titre documentaire, nous présentons les fruits de vingt années de recherches criminologiques au Québec. Si l'on juxtaposait cette courbe ascendante des recherches de plus en plus nombreuses, diversifiées et intéressantes à celle de la criminalité, l'on noterait, probablement, une ascension parallèle.